

Si vous avez été refusé sur l'ensemble de vos vœux dès le 15 mai, vous pouvez :

➤ **A partir du 25 juin : formuler des vœux en phase complémentaire**

« La phase complémentaire sera ouverte à partir du 25 juin, après les épreuves écrites du baccalauréat. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.

Elle s'adresse en priorité aux candidats qui n'ont eu que des réponses négatives le 15 mai et à ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez solliciter un accompagnement ou un conseil auprès de votre professeur principal ou au sein d'un Centre d'Information et d'Orientation. »

Si vous n'avez pas de proposition suite à vos candidatures en phase complémentaire, vous pouvez :

➤ **A partir du 6 juillet : solliciter l'accompagnement de la CAES**

« Après les résultats du baccalauréat, les candidats peuvent, s'ils ont formulé au moins un vœu en phase complémentaire, solliciter, via la plateforme, l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie qui les aidera à trouver une formation qui leur convient pour la rentrée 2019.

Pour saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur :

- seuls les candidats qui ont formulé au moins un vœu en phase complémentaire peuvent saisir la CAES : c'est la condition préalable ;
- les candidats concernés recevront un mail de Parcoursup sur leur messagerie personnelle et celle intégrée sur Parcoursup les invitant à suivre la démarche pour saisir la CAES : ils pourront se rendre sur la rubrique dédiée dans leur dossier et saisir la CAES en cliquant sur le bouton « je sollicite la CAES ». »